

	<b>Mairie d'IFS</b> <b>Esplanade François Mitterrand</b> <b>B.P. 44 – 14123 IFS</b>  Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		<b>CALVADOS</b>
		Canton
		<b>CAEN XVI</b>
<b>SOCIETE TEIM – SUPPRESSION D'UN CABLE BT</b> <b>RUE DE CAEN</b> <b>ARRETE N° 2023/044</b>		

**LE MAIRE DE LA VILLE D'IFS,**

**VU** les articles L2213-1 à L2213-6.1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** les articles L411-1 à L411-7 du Code de la route ;

**VU** la demande d'arrêté de police de la circulation en date du 2 février 2023 de la société TEIM sollicitant la Ville pour des travaux de suppression d'un câble BT rue de Caen à Ifs ;

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu d'assurer et de préserver la sécurité des différents usagers et de réglementer la circulation dans l'emprise du chantier ;

**ARRETE**

- Article 1 :** La société TEIM est autorisée à réaliser, à partir du 8 février 2023 et pour une durée de 10 jours, des travaux de suppression d'un câble BT rue de Caen à Ifs.
- Article 2 :** Afin de permettre la réalisation des travaux, la chaussée sera empiétée aux abords du chantier. La circulation se fera donc sur chaussée rétrécie. Une restriction de circulation sera mise en place et la vitesse limitée.
- Article 3 :** La société TEIM est chargée, en tant que de besoin, et sous couvert du présent arrêté, de la mise en place et de la maintenance de la signalisation.
- Article 4 :** Après les travaux, la société TEIM devra remettre la chaussée dans son état initial (marquage, couleur, piste cyclable).
- Article 5 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur le Directeur de la Sécurité Publique ;
  - La Police Municipale d'Ifs ;
  - La société TEIM ;
  - Caen la mer – Service de collecte des déchets ;
  - KEOLIS ;
  - Le SDIS.

Fait à Ifs, le 3 février 2023



Maire,

  
**Michel PATARD-LEGENDRE.**